



LE COMMERCE DANS LE QUARTIER

Notre quartier « Provinces-Chavril » n'est pas un quartier dortoir, sa vie sociale et commerciale en est bien l'illustration.

Les commerces de Provinces-Chavril ont changé en 40 ans.

Si, place St-Luc, nous pouvons regretter la disparition d'un café, lieu de rencontre et de convivialité et de Bruyère-Sport dont Claudette et Robert étaient les animateurs, pour permettre l'extension et l'installation d'agences

bancaires, nous pouvons nous réjouir des nouveaux commerces installés dans l'immeuble OPAC.

A Chavril, le nombre des commerces s'est fortement réduit au fil des années, mais grâce au dynamisme de certains et à la présence de la Poste, ce centre se maintient.

Nous n'oublierons pas les commerces périphériques du quartier, qui en « marquent » l'entrée et font le lien avec le 5^{ème} arrondissement et les autres quartiers fidésiens.

Les déplacements en voiture deviennent difficiles et chers (stationnement, hausse du prix du carburant), l'avenir est bien dans la PROXIMITÉ et le commerce en est un exemple.

A travers ce journal, nous souhaitons donner notre avis sur l'évolution de la vie commerciale, et sur ce magasin qui est essentiel pour notre vie quotidienne :

Longtemps après qu'ATAC l'ait remplacé on disait encore : SUMA .

Tout change, et « notre supérette », appréciée pour sa proximité, la gentillesse de son personnel et l'identité qu'il donne au quartier, se sent confinée dans un espace trop petit, et moins facilement accessible par manque de places de parking.

Des projets d'extensions sont donc envisagés. Le classement dans le cadre du Plan local d'Urbanisme de la propriété voisine (BIROT) située à l'arrière du magasin ne permet pas l'extension tout d'abord envisagée.

(suite page 2)

LE COMMERCE DANS LE QUARTIER (suite)

Ne pouvant pas s'étendre horizontalement, c'est la solution verticale qui a été retenue par la société ATAC, propriétaire du magasin.

LE PROJET ATAC

D'après les renseignements recueillis, il aurait les caractéristiques suivantes :

Sur l'emprise actuelle, le futur magasin passerait de 900 m² à plus de 1 200 m², les surfaces actuelles de stockage devenant des surfaces de vente.



Après 40 ans, ne faut-il pas s'adapter ?

Sur cette même emprise, deux niveaux de parkings seraient construits en sous-sol (2 fois 50 places), le magasin en rez-de-chaussée serait surmonté de 2 étages de logements (environ 20).

Les avantages de ce remodelage

- une gamme de produits très nettement accrue, ce qui éviterait certains déplacements nécessaires actuellement en raison d'un choix insuffisant.
- une accessibilité plus grande grâce aux places de parkings
- des créations d'emplois, dont au moins une pour une personne handicapée
- la revitalisation de l'ensemble des commerces

Les inconvénients

- la fermeture totale du magasin pour une période qui pourrait être d'une année et les nuisances liées aux travaux
- une construction plus haute (3 niveaux) qui modifierait la vue depuis certains immeubles.



Commerces et logements, ça marche !

CE PROJET VERRA-T-IL LE JOUR ?

Pour réaliser ce projet d'extension, le magasin ATAC doit auparavant "sortir" de la copropriété des Bruyères (dont il fait partie avec tous les autres commerces et la station service). Lors d'une réunion du Conseil Syndical de l'ensemble des représentants des immeubles et commerces de la copropriété, un vote a eu lieu et le résultat a été un refus net à cette demande.

Nous constatons que l'intérêt commun n'a pas prévalu. En effet, ce ne sont que 11 personnes qui se sont prononcées pour plus de 600 copropriétaires, sans que ceux-ci aient été consultés au préalable. Les représentants d'immeubles sont nommés pour des actes de gestion courante, pas pour engager ou désengager la copropriété sur des questions patrimoniales.

QUELLES SONT LES RAISONS DE CE VOTE ?

Dans ce projet, c'est le caractère social des logements qui seront au dessus du magasin qui fait problème.

Tous les « clichés » négatifs sur les logements sociaux sont remontés à la surface...



Les rapports entre la municipalité et les responsables de la copropriété n'étant pas au beau fixe (retard dans la mise en place des bacs à fleurs, non résolution des horaires de ramassage des ordures ménagères.....) l'occasion était belle de « punir » la municipalité par ce vote négatif.

Le projet est donc au point mort et de ce fait, **tout le monde est perdant.**

CE QUI PEUT FAIRE EVOLUER LES CHOSES :

- Lors de la réunion publique de janvier, M. le Maire de Sainte Foy a précisé que les logements prévus tout en ayant un caractère social, pourraient être



Excentré, mais toujours là !

affectés à une population de personnes handicapées et de personnes âgées.

CE QUE LE COMITE DE QUARTIER DIT ET REDIT

Nous savons déjà que cette solution pourrait remettre en cause ce vote négatif, surtout qu'entre temps les relations avec la copropriété se sont améliorées.

- La station service BP serait à vendre

- La prise de conscience qu'un tel projet profiterait à tout le monde

Ce projet est positif pour notre quartier.

Il faut avoir une vision globale du quartier et à chaque fois que l'on peut le faire il faut faciliter le « vivre ensemble »



Toujours là aussi, mais pour combien de temps ?

Pour nous les logements sociaux ne sont pas un problème en soi. Nous sommes contre l'amalgame : logements sociaux = « racaille » (comme nous l'avons entendu dire) !

Ce n'est qu'en se côtoyant, en se parlant que la cohabitation sera possible.

Et si des incidents regrettables se produisent parfois, soyons objectifs en qualifiant des faits et non pas des gens ni des populations...

BREVES ET POTINS

Réunion de quartier

Domage de voir si peu d'habitants à la réunion publique organisée par la Mairie en janvier.

La forme retenue était pourtant attrayante, mais fallait-il imposer trois heures d'exposé suivies de réponses interminables à des questions simples ?

Et pour la convivialité, c'était aussi raté !

Interdit

Un an après la mise en place de la zone bleue Place St-Luc, les autorités sont passées à la phase répressive avec un record de 38 contraventions le premier jour pour défaut d'apposition du disque réglementaire !

Sachant qu'un automobiliste averti en vaut deux, le stationnement risque d'être encore plus difficile sur la place !!!



Réfection sans réflexion

Domage ! Le revêtement du Boulevard des Provinces sera bientôt refait sans aucun aménagement pour limiter la vitesse...

Rendez visite au site internet du Comité de Quartier (informations, forums...)
<http://www.quartierlibre.org>

Numéro 10

Vous l'aurez peut-être remarqué, le journal que vous tenez entre les mains porte le numéro 10.

Il y a 5 ans que le Comité de Quartier a décidé de créer ce semestriel diffusé aujourd'hui à près de 4 000 exemplaires !

5 ans surtout qu'une petite poignée de bénévoles le fait vivre, numéro après numéro, avec enthousiasme et ténacité.

Nous espérons, en toute modestie, que vous appréciez la liberté de ton et le style propre que nous essayons de donner à ce journal.

Poubelles

Après bien des vicissitudes, il semble que l'horaire du ramassage des ordures ménagères dans le quartier donne enfin satisfaction à tout le monde : pas trop tôt pour échapper aux véhicules gênant le passage des camions, ni trop tard pour permettre le rangement des poubelles vides avant la fin du service des employés !

VIE LOCALE

Vous êtes responsable d'une Association du Quartier et vous souhaitez la faire connaître. Cette rubrique vous est ouverte.
Ecrivez-nous ou laissez un message : journal@quartierlibre.org

LA POSTE DE CHAVRIL

LA POSTE



Une fois n'est pas coutume... Ce n'est pas une association que nous présentons dans ce numéro, mais un service public : LA POSTE, et plus particulièrement le bureau de CHAVRIL.

Nous avons été alertés en fin d'année dernière par une pétition à l'initiative des personnels qui s'inquiètent des projets de restructuration menaçant la qualité du service rendu aux usagers.

A la suite d'une étude sur les opérations réalisées dans les trois bureaux (La Plaine, le Centre et Chavril), la Poste a décidé de réduire l'amplitude des horaires d'ouverture à la Plaine, ceci aura sans doute pour conséquence de déplacer les usagers de ce quartier vers le bureau de Chavril.

Dans notre quartier, où les horaires d'ouverture ne devraient pas changer, il faut s'attendre à une réduction des effectifs entraînant la fermeture d'un guichet sur 2 à certains moments de la journée.

Quant au bureau de Ste-Foy Centre, la réorganisation du service devrait entraîner une fermeture à 18h au lieu de 18h30 actuellement.

Les employés de la Poste que nous avons rencontrés contestent les éléments ayant conduit à ces décisions : L'étude menée en septembre 2005 portaient sur les opérations enregistrées par les ordinateurs des bureaux. Or, ces derniers attribuent une durée type à chaque opération qui ne tient pas compte des difficultés rencontrées parfois par les employés avec certains usagers.

La population du quartier, vieillissante, réclame en effet souvent une aide personnalisée qui prend plus de temps.

Les dirigeants de la Poste évoquent la possibilité d'automatiser un certain nombre de service comme c'est déjà le cas à Ste-Foy Centre (retraits d'argent, achat de timbres...), mais bon nombre d'usagers ne sont pas familiers avec ces procédures et demeurent réticents. Par ailleurs, rappelons que la copropriété s'est déjà opposée à l'installation d'un distributeur automatique de billets à Chavril !

Il est à craindre qu'avec une réduction des effectifs, évaluée à 25 % à Ste-Foy par les représentants du personnel, le service rendu au usagers ne s'améliore pas : les files d'attente au(x) guichet(s) risquent fort de s'allonger, malgré la bonne volonté des agents (souvent pris à partie par des clients irascibles) et le délai pour les retraits de courriers ou de colis en instance pourrait être repoussé d'une journée.

Depuis l'annonce de ce projet, la pétition lancée par les personnels a reçu 750 signatures. D'autre part, deux journées de grève ont été suivies à 100 %. Malgré cela, le projet a été présenté le mois dernier à la Direction Départementale de la Poste.

On nous assure cependant qu'une nouvelle étude devrait être conduite pendant une durée de 5 semaines après les restructurations et pourrait conduire les dirigeants à revenir sur leurs décisions.

Le Comité de Quartier restera vigilant et continuera à défendre la qualité des services publics de proximité que la population est en droit d'attendre.

La Commission Journal

COUP DE GUEULE

A plusieurs reprises au cours des dernières années, les représentants élus de différentes copropriétés du quartier ont mis leur veto pour empêcher la réalisation de différents projets.

Ils ont agi à chaque fois dans le respect du droit et il ne saurait être question ici de contester la légalité de leurs décisions.

Il n'est cependant pas interdit de s'interroger sur les raisons de ces décisions et leurs conséquences pour l'ensemble du quartier.

Le premier projet, présenté en 2000 par le Comité de Quartier, visait à faire réaliser une fresque sur le pignon d'un immeuble donnant sur la place St-Luc. La copropriété concernée a craint que cette fresque engendre des coûts d'entretien...

Le second exemple est le refus des représentants des propriétaires de la rue de Franche Comté de céder à la commune une partie de terrain le long de la station-service pour sécuriser le passage des écoliers de la maternelle Louise Chassagne.

Dans le troisième cas, l'installation d'un Distributeur Automatique de Billets à la Poste de Chavril a été refusé, prétendument en raison des nuisances (NDLR : le bruit des billets ?) et de la sécurité (???)

Aujourd'hui enfin, le projet d'extension du magasin ATAC est bloqué par les élus de la copropriété au motif que la construction de quelques logements sociaux réduirait la valeur des appartements (voir notre article dans ce numéro).

Outre les conditions dans lesquelles ces décisions ont été prises (un mandat a-t-il été donné, après débat, aux élus des copropriétaires, pour prendre ces positions ?), on est en droit de contester les motifs invoqués pour justifier ces refus.

Les nuisances supposées semblent bien dérisoires et ne peuvent suffire à expliquer les oppositions systématiques.

Plus crédible est la crainte de voir se réduire la valeur des biens immobiliers. On aurait pu penser que l'évolution des prix du marché ces dernières années, sur notre secteur comme ailleurs, était de nature à calmer les appétits de certains propriétaires, mais force est de constater que la nature humaine n'est jamais satisfaite de son sort.

Par peur de l'avenir, on s'oppose à toute évolution, préférant se replier sur ses biens en ignorant les autres.

Mesdames et messieurs les propriétaires, vos enfants ont-ils les moyens de se loger à Ste-Foy ou devront-ils attendre d'hériter ?

Ne sommes-nous pas tous coupables de ne pas assumer nos responsabilités dans les assemblées de copropriétaires, laissant ainsi le champ libre à l'expression de valeurs pour le moins douteuses ?

Interrogeons-nous : Voulons-nous pour nos enfants un quartier sans âme, sans commerces ni écoles et d'où aurons été chassés ceux qui ne nous ressemblent pas ?

Pascal BOUVIER

LE CALENDRIER DU COMITE DE QUARTIER

DIMANCHE 30 AVRIL **26^{ème} FOIRE au LIVRE et BROCANTE sur la place Soubeyrat**
Collecte des livres les samedis 15, 22 et 29 avril sur le marché

JEUDI 18 MAI à 20h30 **ASSEMBLEE GENERALE du COMITE DE QUARTIER**
à la Maison Communale des Bruyères

SAMEDI 24 JUIN **FEUX de la St JEAN sur la place St-Luc et repas de Quartier**

AUTRES MANIFESTATIONS

VENDREDI 21 AVRIL à 20h « Soirée Contes » (Adultes) organisé par le Point Lecture Associatif à la Maison Communale des Bruyères
ENTREE LIBRE

LUNDI 8 MAI « Nature en fête » au Vallon des Prés

VENDREDI 19 MAI à 20 h « Croqu'Livres » (échanges autour d'un livre) au Point Lecture Associatif — OUVERT A TOUS

SAMEDI 24 JUIN Matinée « Portes Ouvertes » à la maison Communale des Bruyères

FORMULAIRE DE SOUTIEN

Le coût de ce numéro est d'environ 1 000 €

Si vous souhaitez que QUARTIER LIBRE continue à vivre, vous pouvez le soutenir financièrement.

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

J'ADHERE AU COMITE DE QUARTIER PROVINCES-CHAVRIL et je verse la cotisation de 5 € pour l'année 2006

JE SOUTIENS LE JOURNAL en versant la somme de €